

MESSAGE N° 52 DU CONSEIL COMMUNAL CONCERNANT LA REFECTION DE LA TOITURE DE LA LOGE A STABULATION LIBRE DE LA MOREE, A GLOVELIER

Le Conseil communal de la commune mixte de Haute-Sorne

au

Conseil général

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux,

Par le présent message, le Conseil communal se permet de solliciter :

- *l'octroi d'un crédit de CHF 120'000.-- destiné à la réfection de la toiture et au changement des chéneaux de la loge de la Morée, à Glovelier.*

A. SITUATION DE L'IMMEUBLE

La loge de la Morée (ci-après : la loge) est sise sur le feuillet d'immeuble no 1309 du ban de Glovelier, au lieu-dit «Pâturage de la Morée». On y accède à partir de la route cantonale no 18 Delémont-La Chaux-de-Fonds, en bifurquant ensuite à droite à hauteur de la carrière de la Morée. Enfin, il faut suivre un chemin groisé jusqu'à la loge. Elle se trouve à une altitude de 760 m s/mer et est localisable aux coordonnées 580599/242708.

B. HISTORIQUE

La loge a été construite en 1902. Elle a été agrandie en 1969, suite à la décision prise par l'assemblée communale de Glovelier du 21.02.1969.

A l'époque de sa construction, elle comportait un appartement de fonction destiné au berger. M. Daniel Gerber a été la dernière personne à occuper cette fonction.



La location de la loge est régie par un contrat de bail à ferme daté du 21.12.2010 et par un avenant à ce contrat signé le 15.05.2012. La durée du bail court jusqu'au 31 décembre 2031. Le chiffre 9 du contrat de bail prescrit que les grosses réparations sont à la charge du bailleur. Le fermage de la loge, selon décision du 11 février 2011 du Service de l'économie rurale, s'élève à CHF 2'236.-par année. Il est compris dans le fermage global de CHF 28'000.-- qui est facturé annuellement à la Coopérative d'exploitation pastorale de Glovelier, actuelle fermière.

C. DESCRIPTIF DU BATIMENT

La loge a une surface exploitable de 601,20 m². Elle est aménagée selon les caractéristiques de la stabulation libre. Sa valeur officielle est de CHF 18'000.-. Quant à sa valeur incendie, elle se monte à CHF 506'400.-. La loge est raccordée aux réseaux d'eau potable et électrique.

La couverture de la toiture est en mauvais état. Elle nécessite des travaux d'entretien urgents. Les chéneaux seront changés par la même occasion.

D. TRAVAUX ENVISAGES

Les travaux envisagés porteront sur l'amélioration et la réfection de la toiture de la loge, soit en résumé :

- démontage complet de la sous-couverture et des couvertures existantes ;
- fourniture et pose d'une sous-toiture, d'un contre-lattage, d'un lattage, de planches larmier et de nouvelles tuiles en terre cuite Jura, couleur rouge.

A relever que la toiture représente une surface de 710 m².

Les travaux, sous réserve de l'acceptation du crédit par le Conseil général, seront exécutés cette année encore.

Un appel d'offres sera lancé en temps utile.



E. FINANCEMENT

Les travaux faisant l'objet de la demande de crédit d'investissement de CHF 120'000.-- seront financés par les liquidités courantes.

Le budget 2015 de la Bourgeoisie de Glovelier fait état de cette dépense d'investissement. Celle-ci induira les charges financières suivantes :

➤ **Charges financières liées au crédit d'investissement dès 2016**

Intérêts passifs	CHF	0.00
Amortissement linéaire de 5% par année (20 ans)	CHF	6'000.00/par année

➤ **Charges d'exploitation courantes**

Sans répercussion sur les charges courantes de fonctionnement.

F. CONCLUSION

La maintenance du patrimoine bâti de la commune mixte de Haute-Sorne incombe au dicastère des bâtiments.

L'entretien régulier des bâtiments est essentiel. Le crédit de CHF 120'000.-- soumis à l'approbation du Conseil général poursuit cet objectif.

Au vu de ce qui précède, le Conseil communal recommande au Conseil général d'approuver ce crédit. Il le remercie par avance de donner une suite favorable à sa requête.

Haute-Sorne, le 18 mai 2015

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le Président

Le Secrétaire


Jean-Bernard VALLAT


Michel GUERDAT